

## CONSEIL CULTURE Prime exceptionnelle

- Jusqu'à 27 891,48 € → 300€
- De 27 891,49€ à 37 188,64€
  - → 200 €

2021:

- De 37 188,64€ à 55 782,96 €
  - → 150 €

## Sur la paie de septembre









www.facebook.com/cfdtlaposte/

## UNE PRIME EXCEPTIONNELLE VERSÉE DÈS SEPTEMBRE

La Poste vient d'annoncer une nouvelle prime aux postières et postiers, qu'ils soient fonctionnaires ou salariés de la maison mère.

Les postières et les postiers bénéficieront de cette prime :

- Quel que soit leur statut ou la nature du contrat de travail (intérimaires compris) s'ils sont présents dans l'entreprise à la date de versement et pour toutes les périodes travaillées au cours des 12 mois précédents.
- Pour les agents à temps partiel, les nouveaux embauchés ou temporairement salariés de La Poste, la prime sera versée proratatemporis.

Le montant de la prime pour un temps plein est fixé en tenant compte de tous les éléments de rémunération :

- Jusqu'à 1,5 fois le SMIC : 300€
- ► Jusqu'à 2 fois le SMIC : 200 €
- Au-delà de 2 fois et jusqu'à 3 fois le SMIC : 150€

Une décision qui intervient à la suite de longs mois de pressions de la part des organisations syndicales, et qui fait suite à l'annonce officielle de résultats semestriels du groupe La Poste en hausse par rapport à l'année passée.



## S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS